

La réglementation des ventes d'armes

Plaidoyer pour un contrôle européen des marchands d'armes

Il existe un domaine pour lequel il n'y a pas assez de réglementation européenne. L'Union Européenne (U.E.) réglemente tout, des plages jusqu'aux bananes, mais pas les marchands d'armes. Et ce en dépit du fait que l'Europe abrite beaucoup des marchands d'armes internationaux responsables de la livraison d'armes à des pays en guerre et à des personnes qui commettent de graves violations des droits de l'homme. Des contrôles au niveau européen se justifient de par la nature internationale du commerce des armes. L'U.E. devrait s'accorder sur une action commune obligeant tous les pays à immatriculer les marchands d'armes et à mettre leurs activités sous un régime de licences afin de juguler ce commerce meurtrier.

Résumé

Il existe un domaine pour lequel il n'y a pas assez de réglementation européenne. L'Union Européenne réglemente tout, des plages aux bananes, mais pas les marchands d'armes, en dépit du fait que l'Europe est, après les Etats-Unis, le principal centre pour la fabrication d'armes et qu'elle abrite une bonne partie des marchands d'armes internationaux. Avec l'élargissement à de nombreuses nations d'Europe centrale, l'U.E. englobera de nouveaux pays qui disposent de surplus d'armement datant de l'époque soviétique et qui ne sont guère performants dans le contrôle des exportations d'armes.

Les marchands d'armes sont classiquement impliqués dans la livraison d'armes à des régimes ou des factions rebelles qui sont incapables de les acquérir directement en raison d'embargos sur les armes ou de contrôles à l'exportation dans les pays de fabrication. Ainsi, ces activités d'intermédiaire jouent un rôle considérable dans les souffrances causées par les conflits et par ceux qui violent les droits de l'homme. En prenant leur commission sur ces marchés, les marchands d'armes opérant en Europe peuvent jouir des profits de leur commerce dans le confort de pays parmi les plus riches au monde, sans avoir quasiment à se préoccuper de contrôles gouvernementaux.

Les discussions politiques à Bruxelles peuvent sembler très distantes aux citoyens européens, inutile de dire combien elles le sont pour une veuve en République Démocratique du Congo ou un orphelin en Colombie. Cependant, quand on peut établir que les armes utilisées contre eux trouvent leur origine dans l'incapacité des nations européennes à contrôler la vente d'armes, les décisions prises à Bruxelles apparaissent comme ayant un lien direct avec la souffrance de ces victimes.

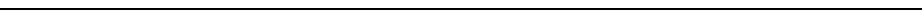
Seule la moitié des pays de l'U.E., et une poignée de pays associés, ont des lois régulant la vente d'armes, et beaucoup d'entre elles sont contournées par l'activité très mobile du trafic d'armes. Pour encourager les pays européens et associés qui n'ont pas de contrôle à en mettre en place, et pour combler les vides dans la législation existante, les Etats-membres devraient s'accorder sur une action conjointe instituant des normes européennes communes de contrôle des ventes d'armes, ainsi qu'une échéance claire pour l'introduction de contrôles nationaux. Ces normes devraient inclure un système d'immatriculation, de licences, et, lorsque cela est possible, des compétences pour contrôler les marchands opérant à l'étranger.

Le problème

L'Union Européenne réglemente tout, des plages aux bananes, mais pas les marchands d'armes. Etrange, lorsque l'on sait que l'Europe est, après les Etats-Unis, le principal centre de fabrication d'armes et abrite une bonne partie des marchands d'armes internationaux. Contrairement à l'Europe, les Etats-Unis ont déjà une législation étendue sur la vente d'armes. L'U.E. doit bientôt s'élargir et inclure des Etats d'Europe centrale disposant d'une capacité de production d'armement importante mais devenue maintenant en grande partie inutile. Comme de récents scandales l'ont montré, l'attrait de devises sonnantes et trébuchantes à condition de ne pas poser de questions, avec comme résultat des livraisons vers des régions en guerre ou sous embargo, a fait de ces pays une cible de choix pour les marchands d'armes.

En 1988, l'U.E. a introduit huit critères, incluant les droits de l'homme et le niveau de développement, pour les ventes directes d'armes. Chaque Etat-membre se doit d'évaluer toutes les demandes d'exportations militaires d'après ces critères, connus sous le nom de Code de Conduite européen sur les Ventes d'Armes. Malheureusement, les activités des marchands d'armes ne relèvent pas de cet accord, sauf si la législation nationale le prévoit.

Chaque jour, des cargaisons entières d'armes se déplacent de par le monde, une industrie internationale d'une valeur annuelle de 21,3 milliards de dollars.¹ Certaines de ces cargaisons sont destinées à des pays en guerre ou à des gouvernements ou des forces armées rebelles coupables d'atteintes graves aux droits de l'homme. Bien qu'elles ne représentent en termes financiers qu'une petite partie du commerce total de l'armement, les armes envoyées vers ces destinations causent des souffrances énormes quand elles arrivent entre les mains de leurs utilisateurs finaux.



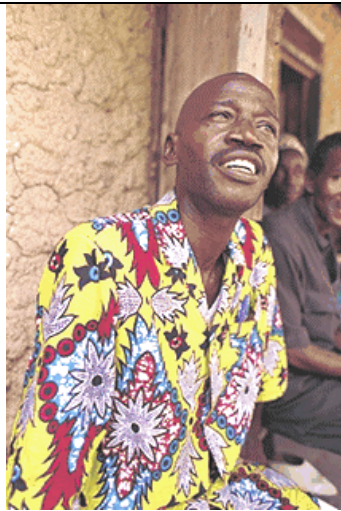


Photo : Crispin Hughes

Peter Rashid, Sierra Leone :

"Les fusils ne sont pas faits pour les animaux dans la brousse. Les lance-missiles ne sont pas faits pour les animaux dans la brousse. Alors, si les grandes puissances pouvaient dépenser cet argent à changer le désert en terres agricoles pour nous donner de quoi manger, je pense que ce serait mieux ! Qu'ils nous fournissent de la nourriture et qu'ils l'apportent dans les pays pauvres pour qu'on puisse l'acheter et qu'on puisse vivre, plutôt que de fabriquer des lance-missiles, AK47, M16, etc., etc., pour quoi faire ? Vous les fabriquez pour tuer qui ? Pour nous tuer toi et moi ! Alors moi, je suis fermement opposé à ça."

Ces livraisons sont généralement organisées par les intermédiaires de cette industrie, les marchands d'armes, qui ont pour spécialité de savoir comment fournir à un gouvernement ou à une faction rebelle l'équipement militaire qu'ils désirent. Ces utilisateurs finaux sont souvent incapables d'acheter eux-mêmes, soit parce qu'ils ont besoin de quelqu'un qui connaît le marché mieux qu'eux, soit à cause d'obstacles plus sérieux, tels que des embargos internationaux sur les armes ou des contrôles à l'exportation dans le pays producteur. En prenant leur commission sur ces transactions, les marchands d'armes qui opèrent en Europe peuvent jouir des profits de leur commerce dans le confort de pays parmi les plus riches au monde, sans avoir quasiment à se préoccuper de contrôles gouvernementaux.

A l'inverse, chaque jour, plus de 1300 personnes dans le monde, hommes, femmes, enfants, perdent la vie dans des guerres, venant ainsi s'ajouter à un total annuel d'un demi million de morts, pour la plupart dans les pays les plus pauvres. Un nombre incalculablement plus élevé de vies sont ruinées suite à des conflits armés: invalidité, déplacements, manque d'accès aux marchés ou aux services de santé et d'éducation. Les discussions politiques à Bruxelles peuvent sembler très distantes aux citoyens européens, inutile de dire combien elles le sont pour une veuve en République Démocratique du Congo ou un orphelin en Colombie. Cependant, quand on peut établir que les armes utilisées contre eux trouvent leur origine dans une incapacité des nations européennes à contrôler la vente d'armes, les décisions prises à Bruxelles apparaissent comme ayant un lien direct avec la souffrance de ces victimes.

Ventes d'armes en Afrique.

'John Bredenkamp, depuis longtemps actif dans l'approvisionnement militaire clandestin, a investi dans la société Aviation Consultancy Services Company (ACS). Le comité a

confirmé, indépendamment de M. Bredenkamp, que cette société représente British Aerospace, le français Dornier et l'italien Agusta en Afrique... Dans des discussions avec de hauts fonctionnaires, il s'est proposé comme intermédiaire dans la vente de matériel de British Aerospace à la République Démocratique du Congo. Les représentants de M. Bredenkamp ont affirmé que ses entreprises ont respecté les sanctions européennes à l'encontre du Zimbabwe, mais des pièces détachées de British Aerospace ont été livrées début 2002 pour les avions de chasse Hawk des ZDF [Force de Défense du Zimbabwe] en infraction avec ces sanctions.'

Extrait du *Rapport final des experts sur l'exploitation des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo*, document de l'ONU S/2002/1146, 16 octobre 2002, p. 12.

Note: M. Bredenkamp est un ressortissant du Zimbabwe basé au Royaume Uni.

Trafic d'armes : de l'Espagne vers l'Afrique.

Le journal *El Mundo* de Madrid rapportait le 2/11/99 que les services de renseignements de la police et la gendarmerie espagnole avaient détecté un cercle de trafiquants d'armes illégales, dirigé par des membres de la mafia russe dans le sud de Ténérife, et qui utilise les Iles Canaries comme base pour exporter des armes depuis l'ancienne URSS vers des pays africains en guerre parmi lesquels l'Angola et la Sierra Leone. L'armement incluait mitrailleuses, fusils d'assaut, lance-grenades et munitions.

(Source - *Madrid El Mundo*, 2/11/99)

Qu'est-ce qui est légal?

L'U.E. a reconnu depuis quelques années le besoin pressant de contrôler les marchands d'armes, et a appelé à la signature d'une convention internationale sur la vente d'armes, mais jusqu'à maintenant l'Union n'a fait aucun pas concret. Cependant, environ la moitié des Etats-membres et un certain nombre de pays associés ont introduit des lois nationales. Le Royaume-Uni devrait suivre prochainement avec une nouvelle législation (qui ne devrait pas être totalement extra-territoriale) ; la Belgique et la France sont en train d'actualiser leurs lois afin d'étendre leurs pouvoirs de façon extra-territoriale et, dans le cas de la Belgique, pour transposer le Code de Conduite de l'U.E. Mais, comme le montre le tableau ci-dessous², mis à part quelques exceptions, les contrôles nationaux ne sont pas complets et laissent de larges vides juridiques.

Si nous nous basons sur ces exemples, les éléments essentiels pour un régime de contrôle efficace sont :

- Un registre national des marchands d'armes, donnant aux autorités le pouvoir de retirer une personne ou une société de la liste si l'on considère qu'elle n'est plus apte à exercer cette activité.
- Un régime de licences pour les opérations individuelles, y compris celles où les biens ne passent pas par le pays, d'après les critères du Code de conduite européen sur les ventes d'armes.

- (là où les systèmes juridiques le permettent) des pouvoirs extraterritoriaux pour prévenir l'évasion des contrôles nationaux en travaillant depuis l'étranger.

Pays	a) Immatriculation b) Licence	S'applique à la vente réalisée sur le territoire national.	S'applique à la vente réalisée sur le territoire national, mais impliquant des transferts qui ne passent pas par le territoire national.	S'applique aux trafiquants qui ont la nationalité mais opèrent à l'étranger.	Peine maximale (prison et/ou amendes)
Allemagne	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Non	10 ans
Belgique	a) Non b) Oui	Oui	Oui	-	Un mois à cinq ans de prison et 10 000 à 1 million d'EUR d'amende
Bulgarie	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Non	
Estonie	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Partiellement	
France	a) Oui b) Oui	Oui	Non	Non	
Finlande	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Oui	
Norvège	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Non	5 ans
Pays-Bas	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Non	6 ans 100 000 NLG
Pologne	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Oui	10 ans 200 000 PLN
République Tchèque	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Partiellement	
Suède	a) Oui b) Oui	Oui	Oui	Oui (si paye ses impôts en Suède)	2 ans

De l'Angleterre au Congo

Andrew Smith, citoyen britannique résidant dans le Wiltshire, a été cité par un rapport de l'ONU pour l'organisation de bombardements en République Démocratique du Congo au nom du Président Joseph Kabila. Il est également soupçonné d'avoir permis la vente de six hélicoptères d'attaque au gouvernement de la RDC en avril dernier. Il a contourné l'embargo européen sur les armes au travers de sa société, Avient, immatriculée au Zimbabwe. Smith nie le trafic ou la vente d'armes et affirme qu'il avait l'accord du Haut Commissaire britannique pour les bombardements. Le député Norman Lamb demande une enquête.

Antony Barnett et Paul Harris, "How a perfect English gent in a rural idyll profits from a bloody African war," *The Observer*, 24 novembre 2002.

Dans beaucoup de pays de l'U.E., seule la vente en violation d'un embargo sur les armes, en particulier décrété par les Nations-Unies, est illégale. Même dans ces cas, attraper ceux qui enfreignent l'embargo n'est pas chose facile, étant donné que les marchands travaillent rarement à découvert dans leurs opérations, et qu'ils emploient un certain nombre de méthodes de diversion, telles que de faux certificats d'utilisateurs finaux et de faux plans de vol, ou l'utilisation de pays voisins. Seul un régime de licences pour les opérations individuelles peut être suffisamment efficace pour détecter le danger potentiel de fraude ou de diversion avant que la livraison ne soit faite, mettant ainsi un terme aux zones d'ombre dans lesquelles prospèrent les marchands d'armes de mauvais aloi.

D'Allemagne, de Belgique et d'Italie vers le Congo-Brazzaville

" Des documents trouvés dans les bureaux du gouvernement renversé du Congo-Brazzaville ont montré que, entre juin et septembre 1997, un trafiquant d'armes allemand et un marchand d'armes apparemment de nationalité belge ont livré pour des millions de dollars d'équipement militaire aux forces assiégées du Président Lissouba. Le trafiquant allemand a négocié des commandes pour un total de 42,4 millions de dollars, et a touché 27,1 millions. Les deux marchands opéraient depuis l'Afrique du Sud en utilisant plusieurs sociétés immatriculées dans divers pays, avec des comptes en banque français, belges et britanniques. En outre, entre janvier et juillet 1997, des marchands italiens ont fourni au Congo-Brazzaville 15 tonnes de cartouches pour une valeur supposée de plus de 5 millions de dollars. Cette cargaison a été livrée à un moment où la rivalité entre les milices politiques se développait au Congo et où des observateurs mettaient en garde contre l'éclatement des hostilités et un probable massacre de beaucoup d'autres civils"

Brian Wood et Johan Peleman, *The Arms Fixers*, PRIO Report 3/99, p. 45-46.

Recommandations

Les Etats membres de l'Union Européenne doivent s'accorder sur une action conjointe, mettant en place des normes européennes pour le contrôle des ventes, qui doit être introduit par chaque nation dans les deux ans. Les Etats associés devraient aussi être encouragés à mettre en place ces normes. Ces normes devraient inclure :

- Un registre des marchands d'armes autorisés, ouvert à la consultation publique
- Un régime de licences pour les opérations individuelles, se basant sur les critères du Code de conduite européen sur les ventes d'armes.
- Des contrôles extraterritoriaux des citoyens nationaux ou de ceux légalement établis dans le pays concerné.

L'application des lois sur la vente d'armes est un autre défi, étant donné que les poursuites sont rarement couronnées de succès, bien que ceci puisse bientôt changer vu le nombre d'affaires actuellement devant les tribunaux. Pour accroître les chances de détection et de poursuites, les Etats européens doivent s'efforcer d'accroître la coopération internationale, y compris l'extradition depuis des pays tiers pour des infractions aux ventes d'armes, et se donner les moyens d'attraper les pires contrevenants.

Notes

¹ IISS, *Military Balance 2002-2003*, 2002.

² Sources : Loretta Bondi et Elise Keppler, *Casting the Net, Implications of the U.S. Law on Arms Brokering*, Fund for Peace, janvier 2001, Appendix; James Coflin, *Small Arms Brokering: Impact, Options for Control and Regulation*, Canadian Dept of Foreign Affairs and International Trade, mai 2000

© Oxfam GB, 2002, Registered charity no. 202918

Oxfam GB, Intermón Oxfam, Oxfam-Solidarité, Oxfam Germany et Novib sont membres de Oxfam International.

Cet article a été écrit par Julia Saunders, Oxfam GB. Il fait partie d'une série d'articles écrits pour apporter des éléments au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire. Le texte peut être utilisé librement à des buts de campagne, d'éducation, et de recherche, pour autant que la source soit pleinement précisée.

Pour plus d'informations, ou pour des copies, veuillez contacter Julia Saunders, Oxfam GB.

Oxfam GB

274 Banbury Road, Oxford
England OX2 7DZ
Tel: 44.1865.311.311
E-mail: oxfam@oxfam.org.uk
www.oxfam.org.uk

Novib

Mauritskade 9
2514 HD. The Hague, The Netherlands
Tel: 31.70.342.1621
E-mail: info@novib.nl
www.novib.nl

Intermón Oxfam

Roger de Lluria 15
08010, Barcelona, Spain
Tel: 34.93.482.0700
E-mail: intermon@intermon.org
www.intermon.org

Oxfam-en-Belgique

Oxfam Solidarité
Rue des Quatre Vents 60
1080 Bruxelles, Belgium
Tel. 32.2.501.6700
E-mail: oxfamsol@oxfamsol.be
www.oxfamsol.be

Oxfam Germany

Greifswalder Str. 33a
10405 Berlin, Germany
Tel: 49.30.428.50621
E-mail: info@oxfam.de
www.oxfam.de

Published by Oxfam International February 2003

Published by Oxfam GB for Oxfam International under ISBN 978-1-84814-578-8